

(1)

( N° 182 )

---

---

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 8 MAI 1866.

---

Crédits pour les travaux d'assainissement de la Senne et pour l'érection  
d'une salle d'exposition des beaux-arts<sup>(1)</sup>.

---

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. LE HARDY DE BEAULIEU.

---

*Paragraphe additionnel à l'art. 3.*

« Le Gouvernement est autorisé à faire sur ces crédits, une avance de cin-  
» quante mille francs pour la confection des plans et devis définitifs. »

ART. 4.

La présente loi sera exécutoire aussitôt que des plans complets, détaillés et  
définitifs auront été remis à M. le Ministre des Travaux Publics et approuvés par  
lui. Il sera rendu compte annuellement à la Législature de l'emploi des fonds.

---

(1) Projet de loi, n° 137.

Rapport, n° 133.

---

---